

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 332

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 9 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 9 quater résulte d'un amendement adopté en séance publique par le Sénat afin d'étudier la possible mise en place d'un système de prépaiement de l'électricité et du gaz naturel.

Outre que cet article conduit à demander un nouveau rapport au Gouvernement, votre rapporteur estime que ce débat trouvera davantage sa place dans le futur projet de loi relatif à la transition énergétique.

Telles sont les raisons pour lesquelles votre rapporteur vous propose de supprimer cet article.